

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 31/07/2020

|                     |
|---------------------|
| Référence           |
| <b>20200731AG01</b> |

|   |
|---|
| Objet de la délibération  |
| APPROBATION DU PROCES-VERBAL<br>DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25<br>OCTOBRE 2019 |

|                   |                      |                     |                                 |
|-------------------|----------------------|---------------------|---------------------------------|
| Nombre de membres |                      |                     |                                 |
| Afférents         | Afférents<br>votants | Présents<br>votants | Qui ont<br>pris part<br>au vote |
| 4                 | 3                    | 3                   | 3                               |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 17/07/2020             |

|  |
|--|
| Vote                                     |
| <b>A l'unanimité</b>                     |
| Pour : 3<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 31 Juillet à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : Mme GUILLEMY Christine, M. MANGIN Pascal,  
M. DESSERVY Charles

**Membres votants excusés** : /

**Membre non votant présent** : M. DIDIER Evrard

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 OCTOBRE 2019

Vu l'article 17.2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu l'article 2.8 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 25 octobre 2019 (annexé).

**Annexe** : Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 octobre 2019.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 05/08/2020  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

Chaumont, le 25 octobre 2019

ANNEXE à la délibération  
n° 20200731AG01

Référence : 20191025-AG

L'Assemblée Générale du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réunie le vendredi 25 octobre 2019 à 14 heures, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Membre non votant présent (1) :

- M. Evrard DIDIER, Président

Assemblée Générale

25 octobre 2019

PROCES-VERBAL

Membres votants présents (2) :

- Mme Christine GUILLEMY, Ville de Chaumont
- M. Laurent INNOCENZI, Ministère de la Culture

Membres votants excusés (2) :

- M. Pascal MANGIN, Région Grand Est (pouvoir à Mme Christine GUILLEMY)
- M. Charles DESSERTY, Ministère de la Culture (représenté par M. Laurent INNOCENZI)

Deux membres votants sur trois sont présents.

La règle de quorum est satisfaite, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

Mme Christine GUILLEMY, représentante de la Ville de Chaumont, est nommée Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance de l'Assemblée Générale.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du  
28 mars 2018 (délibération 20191025-AG-01)

Il n'y a aucun commentaire.

Les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 28 mars 2018.

2. Modification des membres du Conseil d'Orientation Scientifique  
(délibération 20191025-AG-02)

M. le Président précise que le Conseil d'Orientation Scientifique arrive à échéance en mars 2020.

Il laisse la parole à M. Jean-Michel GERIDAN.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que plusieurs membres ont demandé à quitter le Conseil d'Orientation Scientifique, ce dernier va donc être modifié.

Assemblée Générale

26 octobre 2019

PROCES-VERBAL

Il s'agit des membres suivants :

- M. Pierre-Yves CACHARD, ex co-responsable d'Une Saison Graphique au Havre, ex directeur de la bibliothèque universitaire du Havre, en raison d'une mutation professionnelle,
- Mme Carolien GLAZENBURG, ex conservatrice du design graphique au Stedelijk Museum d'Amsterdam, suite à son départ à la retraite,
- Mme Anne-Marie SAUVAGE, ex responsable de la collection d'affiches, département des Estampes et de la photographie, Bibliothèque Nationale de France, suite à son départ à la retraite,
- M. Christian DEBIZE, ex directeur de l'École nationale supérieure d'art de Nancy, en raison d'une mutation professionnelle.

Le nombre des membres du Conseil d'Orientation Scientifique passerait alors à 49.

M. le Président ajoute qu'une réflexion devra être menée sur ce sujet en 2020.

Il remarque qu'il n'y a pas de représentant de l'industrie, et plus de représentant d'institution étrangère suite au départ de Mme GLAZENBURG.

M. Jean-Michel GERIDAN pense qu'il va falloir travailler à cela. Comme le souligne M. le Président, ils sont peut-être un peu trop nombreux pour créer les conditions d'un débat serein.

Assemblée Générale

25 octobre 2019

PROCES-VERBAL

M. le Président indique qu'il faut effacer à la contre-performance que nous pourrions faire si nous ne renouvelons pas les mandats dans les milieux très impliqués du graphisme et du design.

Il faut leur demander de contribuer davantage à la définition d'un même élan plutôt que d'avoir une caisse de résonance des chapelles.

M. Hugo LUCCHINO précise que le règlement intérieur autorise la constitution de groupes de travail en son sein et cela avait été débattu dès les premières séances du Conseil d'Orientation Scientifique.

En fait, il y avait des positions différentes en fonction des membres, entre ceux qui exigeaient une rémunération pour le travail supplémentaire qu'ils produiraient dans un contexte qui peut être économiquement précaire pour certains (des graphistes reconnus ou des responsables pédagogiques d'écoles), et d'autres qui estimaient que cela était plus un travail bénévole.

Comme il y avait ce différend sur cette question, les groupes de travail n'ont pas été mis en œuvre.

Leurs intérêts se tournaient plutôt vers l'histoire et le passé. Ce sont notamment les questions d'archives qui les ont beaucoup intéressés depuis le début et moins des questions prospectives qui seraient toutes aussi pertinentes à débattre pour un Centre d'art contemporain.

M. le Président serait pour leur donner des questions de réflexion et qu'ils reviennent lors d'une prochaine réunion avec des propositions.

M. Hugo LUCCHINO indique que cela pourrait se faire dans le cadre de la nouvelle mouture.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que certains ne trouvent pas forcément leur place pour s'exprimer.

L'échéance du mandat des membres sera pour le 27 mars 2020, sauf pour deux membres qui ont été nommés après. En effet, le mandat est de 3 ans à partir de la date de nomination.

Cela devra être rapidement débattu à l'occasion d'une Assemblée Générale qui risque de se tenir en même temps qu'un prochain Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident à l'unanimité de la modification de la composition du Conseil d'Orientation Scientifique portant à 49 le nombre de ses membres.

Centre  
National  
du Graphisme  
1 Place  
Émile  
Goguenheim  
52000  
Chaumont  
France  
www.cndg.fr  
contact@cndg.fr  
+33 (0)3 25  
35 79 01

M. le Président demande aux membres  
y a d'autres questions.  
Il n'y a plus de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h18.

La secrétaire de séance,



Mme Christine GUILLEMY

Le Président,



M. Evrard DIDIER

Assemblée Générale

25 octobre 2019

PROCES-VERBAL

Envoyé en préfecture le 06/08/2020  
Reçu en préfecture le 06/08/2020  
Affiché le **6 AOUT 2020**  
ID: 052-136023237-20200731-20200731AG01-DE

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 31/07/2020

|                     |
|---------------------|
| Référence           |
| <b>20200731AG02</b> |

|  |
|--|
| Objet de la délibération                           |
| ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE |

| Nombre de membres |                   |                  |                           |
|-------------------|-------------------|------------------|---------------------------|
| Afférents         | Afférents votants | Présents votants | Qui ont pris part au vote |
| 4                 | 3                 | 3                | 3                         |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 17/07/2020             |

|                      |
|----------------------|
| Vote                 |
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 3             |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 31 Juillet à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents :** Mme GUILLEMY Christine, M. MANGIN Pascal, M. DESSERVY Charles

**Membres votants excusés :** /

**Membre non votant présent :** M. DIDIER Evrard

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération :** ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral du 15 mars 2017, et notamment l'article 17.3 relatif au fonctionnement de l'Assemblée Générale,

Vu le règlement intérieur et administratif (version 2) approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20171211AG39 du 11 décembre 2017, et notamment l'article 4 relatif à l'élection du Président et des Vice-présidents du GIP,

Vu la candidature de Monsieur Charles DESSERVY, représentant de l'Etat, déclarée par oral pour la Vice-présidence de l'Assemblée Générale,

Il appartient à l'Assemblée Générale d'élire à la majorité simple, parmi ses membres et pour une durée de trois (3) ans le Vice-président de l'Assemblée Générale.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'élire Monsieur Charles DESSERVY, représentant de l'Etat, Vice-président de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 05/08/2020  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 31/07/2020

|                     |
|---------------------|
| Référence           |
| <b>20200731AG03</b> |

|   |
|---|
| Objet de la délibération                                    |
| DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE<br>GENERALE AU DIRECTEUR GENERAL |

| Nombre de membres |                   |                  |                           |
|-------------------|-------------------|------------------|---------------------------|
| Afférents         | Afférents votants | Présents votants | Qui ont pris part au vote |
| 4                 | 3                 | 3                | 3                         |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 17/07/2020             |

|                      |
|----------------------|
| Vote                 |
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 3             |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 31 Juillet à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : M<sup>me</sup> GUILLEMY Christine, M. MANGIN Pascal, M. DESSERVY Charles

**Membres votants excusés** : /

**Membre non votant présent** : M. DIDIER Evrard

**A été nommé(e) secrétaire** : M<sup>me</sup> GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU DIRECTEUR GENERAL

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral du 15 mars 2017, et notamment l'article 17.2 relatif aux attributions et l'article 20 relatif au Directeur Général,

Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale :

- les décisions listées à l'article 17.2 de la convention constitutive, à savoir :
  - o Nomination, recrutement et révocation du Directeur Général du Groupement ;
  - o Modification, renouvellement et prorogation de la convention constitutive ;
  - o Transformation du Groupement en une autre structure ;
  - o Prorogation et dissolution anticipée du Groupement, et détermination des mesures nécessaires à sa liquidation ;
  - o Adhésion, retrait et exclusion d'un membre et fixation des modalités pratiques de retrait d'un membre ;
  - o Adoption et modification du règlement intérieur et administratif.
- les décisions listées à l'article 21 de la convention constitutive, à savoir :
  - o Désignation des membres du Conseil d'Orientation Scientifique sur proposition du Directeur Général.

L'Assemblée Générale prend toutes les autres décisions relatives à l'administration du Groupement (compétence générale).

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, de déléguer au Directeur Général les compétences suivantes :

- o Création des régies d'avances et des régies de recettes sur avis conforme de l'agent comptable,
- o Détermination des grilles tarifaires du Signe à l'exception de celles fixées par le conseil d'administration,
- o Avoir l'autorité déléguée sur l'ensemble du personnel et prendre les

décisions sur le recrutement du personnel contractuel dans les conditions  
fixées par le conseil d'administration,  
o Approuver les mises à disposition d'agents titulaires,  
Engager le Groupement pour tout acte entrant dans son objet et conclure les  
transactions jusqu'à la limite du seuil de 25 000€ HT.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 05/08/2020  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER



## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 31/07/2020

|                     |
|---------------------|
| Référence           |
| <b>20200731AG04</b> |

|   |
|---|
| Objet de la délibération  |
| DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE<br>GENERALE AU CONSEIL<br>D'ADMINISTRATION |

| Nombre de membres |                   |                  |                           |
|-------------------|-------------------|------------------|---------------------------|
| Afférents         | Afférents votants | Présents votants | Qui ont pris part au vote |
| 4                 | 3                 | 3                | 3                         |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 17/07/2020             |

|                      |
|----------------------|
| Vote                 |
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 3             |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 31 Juillet à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : Mme GUILLEMY Christine, M. MANGIN Pascal, M. DESSERVY Charles

**Membres votants excusés** : /

**Membre non votant présent** : M. DIDIER Evrard

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral du 15 mars 2017, et notamment l'article 17.2 relatif aux attributions et l'article 21 relatif au Conseil d'Orientation Scientifique,

Vu la délibération 20200731AG03 du 31 juillet 2020 relative aux compétences transférées au Directeur Général,

Vu le règlement intérieur et administratif (version 2) approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20171211AG39 du 11 décembre 2017, et notamment l'article 7.2 relatif à la désignation et composition des membres du Conseil d'Orientation Scientifique,

Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale :

- les décisions listées à l'article 17.2 de la convention constitutive, à savoir :
  - o Nomination, recrutement et révocation du Directeur Général du Groupement,
  - o Modification, renouvellement et prorogation de la convention constitutive,
  - o Transformation du Groupement en une autre structure,
  - o Prorogation et dissolution anticipée du Groupement, et détermination des mesures nécessaires à sa liquidation,
  - o Adhésion, retrait et exclusion d'un membre et fixation des modalités pratiques de retrait d'un membre,
  - o Adoption et modification du règlement intérieur et administratif.
- les décisions listées à l'article 21 de la convention constitutive, à savoir :
  - o Désignation des membres du Conseil d'Orientation Scientifique.

L'Assemblée Générale prend toutes les autres décisions relatives à l'administration du Groupement (compétence générale).

L'Assemblée Générale peut décider de déléguer une partie de ses attributions au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut exercer, par délégation de l'Assemblée

Générale, toute compétence normalement dévolue à celle-ci, sous réserve des compétences exclusives listées ci-dessus, qui concernent la gouvernance du Groupement.

La délégation de la compétence générale au Conseil d'Administration donnera les moyens à ce dernier d'exercer la charge d'administrer et de régler les affaires du Groupement et lui permettra de se réunir de manière autonome.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, de déléguer au Conseil d'Administration **l'ensemble de ses attributions (compétences générales) à l'exception :**

1 – de ses compétences exclusives

- les décisions listées à l'article 17.2 de la convention constitutive, à savoir :
  - o Nomination, recrutement et révocation du Directeur Général du Groupement,
  - o Modification, renouvellement et prorogation de la convention constitutive,
  - o Transformation du Groupement en une autre structure,
  - o Prorogation et dissolution anticipée du Groupement, et détermination des mesures nécessaires à sa liquidation,
  - o Adhésion, retrait et exclusion d'un membre et fixation des modalités pratiques de retrait d'un membre,
  - o Adoption et modification du règlement intérieur et administratif.
- les décisions listées à l'article 21 de la convention constitutive, à savoir :
  - o Désignation des membres du Conseil d'Orientation Scientifique.

2 – des compétences transférées au Directeur Général, à savoir :

- o création des régies d'avances et des régies de recettes sur avis conforme de l'agent comptable,
  - o détermination des grilles tarifaires du Signe à l'exception de celles fixées par le conseil d'administration,
  - o l'autorité déléguée sur l'ensemble du personnel,
  - o prendre les décisions sur le recrutement du personnel contractuel dans les conditions fixées par le conseil d'administration,
  - o approuver les mises à disposition d'agents titulaires,
- engager le Groupement pour tout acte entrant dans son objet et conclure les transactions jusqu'à la limite du seuil de 25 000 € HT.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le 05/08/2020

Le Président

Monsieur Evrard DIDIER

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 31/07/2020

|                     |
|---------------------|
| Référence           |
| <b>20200731AG05</b> |

|   |
|---|
| Objet de la délibération                              |
| DESIGNATIONS AU CONSEIL<br>D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE |

|                   |                      |                     |                                 |
|-------------------|----------------------|---------------------|---------------------------------|
| Nombre de membres |                      |                     |                                 |
| Afférents         | Afférents<br>votants | Présents<br>votants | Qui ont<br>pris part<br>au vote |
| 4                 | 3                    | 3                   | 3                               |

|                        |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 17/07/2020             |

|  |
|--|
| Vote                                     |
| <b>A l'unanimité</b>                     |
| Pour : 3<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après transmission au  
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 31 Juillet à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

**Membres votants présents** : Mme GUILLEMY Christine, M. MANGIN Pascal, M. DESSERVY Charles

**Membres votants excusés** : /

**Membre non votant présent** : M. DIDIER Evrard

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUILLEMY Christine

**Objet de la délibération** : DESIGNATIONS AU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017, et notamment l'article 21 portant création du Conseil d'Orientation Scientifique,

Vu les délibérations n°20170317CA7 et n°20170317AG6 du 17 mars 2017 portant désignation des membres du Conseil d'Orientation Scientifique,

Vu les délibérations n°20171211CA53 et n°20171211AG40 du 11 décembre 2017 portant désignation de personnalités supplémentaires au sein du Conseil d'Orientation Scientifique, dont le mandat de trois ans débute à compter de la présente délibération,

Vu la délibération n°20191025AG02 portant modification des membres du Conseil d'Orientation Scientifique,

Vu le règlement intérieur et administratif (version 2) approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20171211AG39 du 11 décembre 2017, et notamment l'article 7 relatif au fonctionnement du Conseil d'Orientation Scientifique,

Un Conseil d'Orientation Scientifique, composé de personnalités qualifiées désignées par l'Assemblée Générale, sur proposition du Directeur Général du Groupement, pour trois (3) ans renouvelable, a pour mission de contribuer à la réflexion sur la définition des orientations scientifiques et culturelles générales du Groupement.

A l'échéance de chaque mandat de trois ans, le Directeur Général propose le renouvellement du mandat d'un membre ou propose une désignation en remplacement à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Orientation Scientifique est constitué à ce jour de 19 membres :

- 17 membres dont le mandat prend fin au 17 mars 2020,

- 1 membre dont le mandat prend fin au 15 décembre 2020 mais ayant démissionné le 10 juillet 2020,
- 1 membre dont le mandat prend fin au 15 décembre 2020.

Il convient donc de désigner des membres pour remplacer ceux dont le mandat prend fin ou les renouveler.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, de désigner 31 nouveaux membres (liste ci-annexée) dont le mandat débutera à compter de la présente délibération.

Le Conseil d'Orientation scientifique sera donc composé de 32 membres (31 membres dont le mandat débute à compter de la présente délibération) et 1 membre dont le mandat prend fin au 15 décembre 2020.

Annexe : Liste des nouveaux membres du COS.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
Le 05/08/2020  
Le Président  
Monsieur Evrard DIDIER